



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

42 | 2011

La souveraineté populaire

Une souveraineté populaire masquée : le cas de l'Italie sous la Restauration

A hidden popular sovereignty: the case of Italy under the Restoration

Eine verschleierte Volkssouveränität : der Fall Italiens in der Restauration

Marco Meriggi



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4103>

DOI : 10.4000/rh19.4103

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 15 juillet 2011

Pagination : 41-52

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Marco Meriggi, « Une souveraineté populaire masquée : le cas de l'Italie sous la Restauration », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 42 | 2011, mis en ligne le 31 juillet 2014, consulté le 02 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4103> ; DOI : 10.4000/rh19.4103

Tous droits réservés

MARCO MERIGGI

*Une souveraineté populaire masquée :
le cas de l'Italie sous la Restauration*

Entre 1815 et 1860, l'histoire de l'Italie est dominée par des institutions où les libertés modernes, tout comme la souveraineté populaire, sont absentes. En dehors de brèves parenthèses révolutionnaires, les États italiens sont alors gouvernés par des régimes monarchiques – ou théocratiques, pour les États de l'Église – qui excluent l'exercice du pouvoir législatif par des parlements élus, à l'exception du royaume de Piémont-Sardaigne après le *Statuto* de 1848¹. Par ailleurs, les institutions réduisent pour l'essentiel à une fiction juridique les anciennes constitutions par ordres qui, sous diverses formes, avaient été en vigueur jusqu'au début de l'époque révolutionnaire et napoléonienne, et que les élites aristocratiques traditionnelles auraient souhaité reproduire dans le nouvel ordre dynastique. Ni les libertés modernes ni les libertés anciennes ne sont donc reconnues. Un tel cadre juridique favorise notamment, avant 1848, l'institution de la censure préventive, qui, entre autres contraintes, empêche toute propagande légale en faveur du principe de souveraineté populaire.

Dans un tel contexte, les discours dominants sur l'idée de souveraineté populaire concourent à sa délégitimation. L'usage même du mot vise le plus souvent à exorciser sa concrétisation ou à en vider le contenu subversif. Un tel tabou impose à une souveraineté populaire *en acte* de nombreux détours et masques, que nous nous efforcerons de restituer. Au seuil de la légalité, ou dans l'illégalité complète, la souveraineté populaire a ainsi pris des formes éphémères, transitoires, et cependant parfois spectaculaires. Notre démarche, en deux temps, consistera à expliciter le tabou ou le déni discursif, contre-révolutionnaire et libéral, sur la souveraineté populaire, pour mieux mettre au jour les pratiques masquées, souvent hybrides, de souveraineté populaire, tant de la part des *carbonari* que des patriotes républicains.

1. Marco Meriggi, *Gli stati italiani prima dell'Unità. Una storia istituzionale*, Bologna, Il Mulino, 2011.

UNE SOUVERAINETÉ DÉNIÉE : LES DISCOURS CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE ET LIBÉRAL

Durant cette période, l'essentiel du discours public sur la souveraineté populaire est monopolisé par ses adversaires, particulièrement par la presse catholique d'inspiration réactionnaire, largement influencée par les grands penseurs contre-révolutionnaires français ou francophones, tels Bonald ou Maistre². L'idée de souveraineté populaire dérivée de la Révolution française était rejetée en soi, en tant que « doctrine funeste »³ à laquelle il était nécessaire d'opposer la doctrine chrétienne de la légitimité, doctrine des devoirs du sujet. Selon cette interprétation, la souveraineté populaire représentait la négation absolue de l'esprit du christianisme, car elle présupposait le « dogme de la souveraineté de la raison », jugé responsable de la tragédie de la Révolution en répandant « le déséquilibre dans les idées et dans les jugements, en créant le désordre dans l'homme moral (et) en accouchant en même temps de l'anarchie religieuse et de l'anarchie politique »⁴. Le bouleversement du principe de l'origine divine de la souveraineté, principe de configuration hiérarchique du pouvoir, en était le produit : « L'autorité souveraine dérive directement de Dieu ; c'est Dieu, toujours, qui confère au Prince l'autorité. Le principe selon lequel la souveraineté réside *radicalement* dans le peuple est faux »⁵.

De ce point de vue et dans la meilleure des hypothèses, l'idée, en soi, de souveraineté populaire paraissait aux réactionnaires une contradiction dans les termes : « Qu'est-ce que la souveraineté populaire ? Elle est le droit du peuple de commander. Mais si le peuple, qui signifie *nous tous*, ensemble, a le droit de commander, qui aura le devoir d'obéir ? Peut-être le peuple pourra-t-il se contraindre, et devenir tout à la fois commandant et sujet ? Quelle monumentale utopie ! »⁶ La souveraineté populaire, donc, était attaquée par une violente objection de principe, élaborée d'un point de vue philosophique et moral, dirigée en particulier contre la doctrine « blasphématoire » de Rousseau dans le *Contrat social*. En outre, ces penseurs contre-révolutionnaires invitaient à considérer d'un point de vue critique l'histoire – surtout l'histoire française – des décennies précédentes, et à analyser les effets concrets

2. Nicola Del Corno, *Gli "scritti sani". Dottrina e propaganda della reazione italiana dalla Restaurazione all'Unità*, Milano, Franco Angeli, 1992.

3. Paride Zajotti, *Semplice verità opposta alle menzogne di Enrico Misley nel suo libello "L'Italie sous la domination autrichienne"*, Paris, 1834, p. 407. Zajotti était un magistrat de Lombardie au service des Autrichiens.

4. *Malattie dello spirito. La febbre tricolore*, in *Enciclopedia ecclesiastica e morale*, Napoli, Sangiacomo, 1821, tome I, p. 80.

5. Monaldo Leopardi, *La sovranità temporale del Papa. Difesa contro le imputazioni de' ribelli, con tre dialoghi a disinganno de' giovani delle quattro Legazioni*, s.l., 1832, p. 117. Le comte Monaldo Leopardi, un des représentants les plus importants de la pensée contre-révolutionnaire italienne, était le père du célèbre poète Giacomo Leopardi.

6. Giuseppe Montegrandi, *Errori nei Prolegomeni del Primato morale e civile degli italiani di Vincenzo Gioberti*, Genova, Faziola, 1846, p. 6.

dérivés de l'actualisation de la souveraineté populaire : « Bouleverser par des blasphèmes éhontés la religion naturelle et révélée [...], abolir la force sacrée de toutes les lois divines et humaines [...], armer les mauvais contre les bons citoyens, les serviteurs contre leurs maîtres [...], répandre et renforcer l'esprit d'indépendance et d'anarchie [...], allumer et embraser l'esprit des peuples par des mots chimériques et de prétendus principes de liberté, égalité, souveraineté populaire, et après cela les dépouiller, les démoraliser, les opprimer et les traîner vers les horreurs de la tyrannie et du cruel despotisme de quelque nouveau Marius »⁷.

Quand, à la faveur de la révolution parisienne de 1830, le thème de la souveraineté populaire fut réactualisé à l'échelle européenne, les contre-révolutionnaires italiens changèrent en partie de stratégie argumentative. Avec Louis-Philippe sur le trône, il était délicat de déduire du principe de souveraineté populaire une dérive nécessairement tyrannique. Aussi cherchèrent-ils plutôt à en montrer l'inconsistance, en pointant du doigt l'écart entre sa représentation idéale et sa mise en pratique par le constitutionalisme libéral : « Une fois admis que le peuple fût souverain dans le sens républicain de Rousseau, qui, au sein du peuple, et dans quelle proportion, exercerait la souveraineté ? »⁸ Selon beaucoup de constitutions modernes – répondait-on – seul un électeur (masculin) pour 200 individus : « Parmi les millions d'habitants d'une nation, ils seraient donc très peu, les citoyens habilités à s'asseoir sur le trône et à manier le sceptre, pendant que tous les autres seraient destinés à la sujétion, à la servitude, à l'obéissance [...]. La gigantesque souveraineté populaire ne serait donc réduite à rien ! »⁹

Les penseurs et écrivains réactionnaires ne furent pas les seuls à évoquer la souveraineté populaire. Les partisans d'un libéralisme modéré le firent aussi, avec quelques précautions et subterfuges, en préconisant l'exercice socialement sélectif du pouvoir législatif, garanti par des constitutions censitaires telles que la Charte française de 1830 ou la constitution anglaise. Mais, alors que les réactionnaires pouvaient exprimer tout à fait ouvertement leur pensée, les libéraux étaient contraints – censure oblige – d'user d'un langage métaphorique. S'ils abordèrent donc le sujet, ce fut souvent en référence à la tradition historique italienne de « souveraineté du peuple » – expression qu'ils préféraient largement à celle de « souveraineté populaire ». Une souveraineté distincte dans ses fondements mêmes de la doctrine rousseauiste de souveraineté populaire comme des pratiques observées durant les phases les plus radicales de la Révolution française. Cette interprétation singulière du

7. Alessandro Stagni, *Prove filosofico-politiche in difesa del Cristianesimo a disinganno de' moderni materialisti*, Venezia, Antonelli, 1831, tome I, p. 191.

8. Luigi Ugolini, *Catechismo controrivoluzionario politico*, Fossombrone, Rossi e Lana, 1836, p. 137.

9. *Ibidem*.

concept fut essentiellement élaborée au travers de publications à caractère historique consacrées aux Communes italiennes du Moyen Âge. Ces dernières, en écho à l'ouvrage de Sismondi, *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge*¹⁰, constituèrent un véritable genre littéraire dans l'Italie de la Restauration, surtout dans le cadre de sociétés savantes d'histoire locale ou régionale, où les représentants du libéralisme aristocratique accomplirent une grande partie de leur activité intellectuelle. On peut ainsi lire, dans l'un de ces ouvrages : « La souveraineté du peuple exercée dans les républiques toscanes [signifiait que] la vie et la liberté de tous les citoyens étaient confiées à un podestà¹¹, qui restait en charge peu de mois afin qu'il ne devînt pas un tyran »¹². Dans un autre écrit, de tendance moins modérée, un opposant aux Bourbons de Naples exilé à Paris, Giuseppe Ricciardi, soulignait la familiarité traditionnelle des « nombreuses républiques et micro-républiques dont l'Italie était riche »¹³ avec la souveraineté du peuple. Dans ces ouvrages était énoncée l'idée d'une tradition républicaine italienne spécifique, initiée aux temps de l'ancienne Rome, avant l'Empire, et poursuivie, quoique dans le cadre de formes monarchiques, par l'autonomie politique de gouvernements patriciens urbains, au pouvoir dans la plupart des États de la péninsule jusqu'à la fin du XVIII^e siècle – surtout dans le centre et le nord du pays. On faisait ainsi l'éloge d'une souveraineté populaire tout à fait différente de celle qu'avait donné à voir la Révolution française. C'était la souveraineté d'une portion limitée du peuple, des élites nobiliaires ou de la haute bourgeoisie, qui au début de la Restauration avaient vu sombrer leurs rêves de rétablissement de la constitution ancienne par ordres et qui désormais s'efforçaient d'épouser la cause d'une constitution moderne, à caractère strictement censitaire.

Il s'agissait d'une proposition d'adaptation de la souveraineté populaire aux conditions prérévolutionnaires italiennes. Au lieu d'imiter le modèle révolutionnaire français, ces libéraux voulaient rétablir des « droits anciens » – ainsi les droits attribués aux parlements municipaux – que l'absolutisme de XVIII^e siècle avait déjà en partie comprimés. Le but n'était autre que de revendiquer « le principe de la souveraineté du peuple, en application exclusive de l'ordre nobiliaire »¹⁴.

Dans les années 1840, le parti modéré, partisan d'une souveraineté populaire de matrice néo-aristocratique ou bourgeoise, et donc socialement exclusive, peut davantage agir à visage découvert et transférer son argumentation du genre historiographique à celui de la polémique politique. Le relâchement

10. Jean-Charles-Léonard Sismonde de Sismondi, *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge*, Zurich, Gesner, 1807-1809.

11. Titulaire de la plus haute charge du pouvoir communal.

12. Attilio Zuccagni-Orlandini, *Corografia fisica, storica e statistica dell'Italia e delle sue isole*, Firenze, Presso gli editori, 1841, tome IX, p. 507.

13. Giuseppe Ricciardi, *Conforti all'Italia, ovvero, Preparamenti all'insurrezione*, Paris, Dai torchi di François, 1846, p. 64.

14. Ainsi que l'exprimait l'auteur anonyme de l'introduction à la traduction italienne de l'*Histoire de la Pologne* par Bernard Zaydler, *Storia della Polonia*, Firenze, Batelli, 1831, tome I, p. III.

de la censure préventive entre 1845 et 1847 – en particulier dans le royaume de Piémont-Sardaigne, dans le duché de Toscane et dans l'État pontifical – lui permit d'expliciter ce qu'il exprimait auparavant par des métaphores. Il souhaitait, naturellement, une libéralisation de la vie politique – octroi de la liberté de la presse et de la liberté d'association¹⁵ – tout en récusant l'acception révolutionnaire du concept de souveraineté populaire. Les libéraux voulaient donc des réformes, c'est-à-dire la reconnaissance d'une opinion publique et le partage de l'exercice du pouvoir législatif entre les souverains et les couches élevées de la société, mais à la condition que les couches subalternes restassent exclues de la participation électorale effective : « Aujourd'hui [...] les idées de réforme, de garanties, de chambres législatives et de souveraineté populaire sont devenues tellement connexes et inséparables l'une de l'autre, qu'il semble qu'on ne puisse pas imaginer de réformes sans altérer la souveraineté, ni concevoir de garanties ou de constitutions, sans que l'idée de souveraineté populaire ou le fantôme du peuple souverain ne faussent toutes les idées, ne dénaturent tous les concepts, jusqu'à inverser le sens grammatical des mots, comme s'il n'était pas possible de réformer sans détruire, ou de donner au peuple ce à quoi il a droit sans altérer le droit de la souveraineté, ou d'imaginer de garanties sans partager avec le peuple le pouvoir souverain, ou d'instituer des assemblées sans pouvoir législatif »¹⁶.

Il faut ajouter que dans la perception des libéraux italiens, le problème principal était bien entendu celui de l'indépendance du pays par rapport à la domination étrangère, en l'occurrence autrichienne. Une telle indépendance, une fois acquise, ne pouvait selon eux être garantie qu'en conférant l'exercice exclusif de la souveraineté aux élites naturelles, sociales et intellectuelles, de la nation. À ce propos, Sismondi, l'un des auteurs préférés des libéraux modérés d'avant 1848¹⁷, attirait déjà l'attention sur « la différence entre la démocratie ou la souveraineté du peuple, que nous refusons, et le concours de l'élément démocratique à la souveraineté nationale ». Souveraineté populaire et souveraineté nationale, en d'autres termes, n'étaient nullement synonymes : « En parlant de souveraineté d'une nation, on fait allusion à son indépendance à l'égard de toutes les autres, sans référence à la manière de partager la puissance souveraine en son sein. Quand on fait allusion à la souveraineté du peuple, il faut, en revanche, l'entendre comme celle de la partie la plus élevée et la plus cultivée de la nation »¹⁸.

15. Au sens de la liberté, pour les élites sociales, de se rassembler à l'abri du contrôle de la police en cercles ou associations culturelles et civiles.

16. Leopoldo Galeotti, *Della sovranità e del governo temporale dei papi : libri tre*, Capolago, Tipografia Elvetica, 1847, p. 201. Galeotti joua un rôle de premier plan dans le gouvernement libéral modéré qui s'installa à Florence après l'octroi d'une constitution en février 1848.

17. Sur l'influence de Sismondi sur les libéraux italiens de la Restauration, cf. Pierangelo Schiera, « Presentazione », in Jean-Charles-Léonard Simonde de Sismondi, *Storia delle Repubbliche italiane*, Torino, Bollati Boringhieri, 1996, p. IX-XCVI.

18. Jean-Charles-Léonard Simonde de Sismondi, *Studi sulle costituzioni dei popoli liberi in Europa*, Napoli, De Marco, 1848, p. 66.

Le discours « légal » et officiel sur la souveraineté populaire fut donc, au moins jusqu'en 1848, essentiellement monopolisé par ceux qui la considéraient comme un crime, ou par ceux qui en souhaitaient une application oligarchique, apparentée soit à la tradition de la constitution par ordres, caractéristique des anciens régimes de la péninsule, soit au libéralisme censitaire moderne et antipopulaire.

UNE SOUVERAINETÉ MASQUÉE : DISCOURS ET PRATIQUES CONTESTATAIRES

Mais un autre discours sur la souveraineté, ainsi que nous l'avons suggéré initialement, a également percé, hors du cadre de la loi. Dès 1815, il fut développé par des sociétés secrètes, qui, à la différence de la franc-maçonnerie du XVIII^e siècle, ne poursuivaient pas seulement des finalités humanitaires, mais soutenaient d'authentiques projets politiques : d'abord la Charbonnerie, puis des organisations démocratiques et républicaines, telles que la *Giovine Italia* de Mazzini ou d'autres sociétés analogues.

La Charbonnerie, structurée en un réseau informel de confréries armées et clandestines, domina l'opposition aux régimes autoritaires italiens surtout entre 1815 et 1835, mais resta active, quoique en déclin, jusqu'en 1848. Elle était particulièrement présente dans les provinces continentales du Royaume des Deux-Siciles, où elle comptait en 1820 – selon les estimations peut-être exagérées de la police – entre 200 000 et 650 000 affiliés, ainsi que dans les Légations émiliennes et romagnoles de l'État pontifical. Ses militants étaient majoritairement des petits propriétaires fonciers, avocats, médecins, marchands, artisans, officiers subalternes de l'armée, religieux. Son programme était plutôt vague, mais dominé par une empreinte constitutionnaliste et anti-tyrannique. La Charbonnerie était, en vérité, davantage un ensemble de réseaux de relations cachées, aux dimensions locales, qu'une organisation unitaire¹⁹. Bien qu'une partie de ses membres fussent influencés par la tradition démocratique issue de la Révolution française, son inspiration était, en réalité, à forte tonalité chrétienne. Les *carbonari* ne se référaient certes pas au Christ « autoritaire » des hiérarchies ecclésiastiques, mais plutôt aux « droits de la nature pour lesquels le Christ fut persécuté et crucifié »²⁰. Cette représentation « démocratique » de la figure du Christ traverse une partie du romantisme politique européen du premier XIX^e siècle²¹.

19. Pour une comparaison avec la Charbonnerie française, cf. Jean-Noël Tardy, « Le flambeau et le poignard. Les contradictions de l'organisation clandestine des libéraux français », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 2010, p. 69-90.

20. Oreste Dito, *Massoneria, carboneria ed altre società segrete nella storia del Risorgimento italiano*, Torino, Roux e Viarengo, 1901, p. 70.

21. Cf. surtout Frank Paul Bowman, *Le Christ romantique*, Genève, Droz, 1973 et du même auteur *Le Christ des barricades, 1789-1848*, Paris, Le Cerf, 1987.

On ne saurait affirmer qu'entre la Charbonnerie et la doctrine moderne de la souveraineté populaire existaient des liens stables et univoques. La Charbonnerie était en effet dotée d'une organisation fondamentalement cachée et hiérarchique, à tel point que seul le niveau supérieur connaissait le programme complet de la société. Cependant ses statuts prévoyaient des procédures électorales internes, une sorte de démocratie indirecte²² dont dérivait l'attribution de charges exécutives à mandat temporaire²³. D'autre part, lorsque les circonstances – la révolution napolitaine de 1820 et, de manière moins évidente, l'expérience constitutionnelle piémontaise de 1821 – permirent à la Charbonnerie d'apparaître au moins partiellement dans l'espace public, ses mots d'ordre furent explicitement démocratiques. En particulier, lors de la révolution napolitaine, les *carbonari* reconnurent au peuple « un droit de représentation [...] par un Parlement législatif indépendant », ainsi que le droit de « nommer ses propres représentants au Parlement et de former une Garde civique ou nationale capables de faire contrepoids aux armées de terre et de mer commandées par le Roi ». Certains évoquèrent même le thème de l'impôt progressif : « Les pauvres devraient payer seulement 1/7 de leurs propres revenus, les riches les 6/7 »²⁴. Ce thème de l'impôt progressif pourrait bien s'inspirer d'un modèle révolutionnaire français, présent notamment dans le projet robespierriste de Déclaration des droits de 1793, relancé dans les années 1830 par Buonarroti et d'autres néo-babouvistes. Mais le mythe de référence de la Charbonnerie, entre 1815 et 1830, resta plutôt celui de la constitution espagnole de Cadix de 1812, à la fois démocratique et monarchique²⁵. Cette dernière fit figure de modèle, au-delà de la Charbonnerie italienne, pour toute l'internationale libérale des années 1820²⁶, se substituant du même coup au modèle révolutionnaire français de souveraineté populaire. En revanche, dans les années 1830 et 1840, quand à la Charbonnerie s'ajouta un réseau d'organisations républicaines et démocratiques dirigées ou influencées par Giuseppe Mazzini, le lien entre l'activité secrète de conspiration et l'aspiration à la souveraineté populaire devint nettement plus ouvert. Mazzini, dont la pensée était influencée aussi bien par la tradition jacobine que par la doctrine de Saint-Simon²⁷, jugeait inconciliables l'aspiration à la souveraineté populaire moderne et le modèle d'« obéissance passive » des *carbonari*. Quoique *carbonaro* lui-même à l'origine, il voyait dans les rites mystérieux de

22. Les électeurs votaient à leur seul échelon, au sein d'une structure pyramidale.

23. Oreste Dito, *Massoneria...*, *op. cit.*, p. 184.

24. *Idem*, p. 194-196.

25. Giorgio Candeloro, *Storia dell'Italia moderna*, Milano, Feltrinelli, 1974, tome II, p. 49-120.

26. À propos de cette internationale libérale des années 1820, cf. Maurizio Isabella, *Risorgimento in Exile. Italian Emigrés and the Liberal International in the Post-Napoleonic Era*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

27. Cf. notamment Christopher A. Bayly et Eugenio Biagini (eds), *Giuseppe Mazzini and the Globalization of Democratic Nationalism, 1830-1920*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

la Charbonnerie la répétition caricaturale des *arcana imperii* dont usaient et abusaient les gouvernements absolutistes²⁸.

Nous voudrions cependant insister sur une autre modalité du lien entre l'expérience conspiratrice et la souveraineté populaire. Nous songeons ici à la société secrète comme scène implicite d'une vie quotidienne radicalement alternative à l'ordre établi, imposé par un appareil répressif implacable. Cette potentialité ne se matérialisait pas seulement dans les moments de lutte ouverte, mais aussi et surtout dans les phases de calme apparent. La participation active à la Charbonnerie – ou même, ultérieurement, aux organisations mazziniennes – prenait en effet les contours d'une sorte de société parallèle à la société officielle. Après leur initiation, ritualisée dans le serment au poignard – avec promesse de sacrifice du traître –, les affiliés se représentaient, dans le présent, comme membres d'un ordre politique autonome. Cet ordre devrait, dans le futur, faire advenir une souveraineté populaire institutionnellement reconnue. En attendant ce futur indéterminé, l'appartenance à la Charbonnerie était vécue comme une expérience régénératrice, une participation au gouvernement informel des « bons cousins »²⁹.

À l'époque libérale, une fois l'Unité advenue, le récit ouvert de cette expérience jusque là secrète et implicite devint possible : « Les sociétés secrètes sont la soupape de sécurité du temps présent, et le levier puissant de l'avenir. Sans elles, le monopole de l'absolutisme occuperait à lui seul le drame de la vie et semblerait sans but. [...] Chaque société secrète est un acte de réflexion, presque de conscience. Par le seul fait de se constituer, la personnalité humaine se rend manifeste dans cette faculté qui est essentielle à son propre développement. Seules les sociétés secrètes transforment l'absolutisme en école de réflexion pour la plèbe insouciant, ignorant et couarde. [...] Les sociétés secrètes sont la manifestation de la conscience dans l'histoire », c'est-à-dire « l'expression d'une providence "toute humaine", qui élabore dans le sein de la société même ses propres décrets. L'État est frappé par la main de la société, secrète aujourd'hui, victorieuse demain ». Ou encore : « La cité nouvelle est le travail constant des sectes. [...] La cité idéale, voici le vrai but des sociétés secrètes ». L'exercice de la souveraineté par le bas, malgré un cadre législatif qui ne le prévoit pas, est singulièrement mis en évidence : « Les associés ne sont pas des conscrits [...], ce sont des soldats volontaires, qui acceptent une servitude volontaire. Toutefois, rebelles comme ils sont à toute servitude, ils l'acceptent parce qu'elle est magnifiée par une finalité très élevée ». Certes, le langage d'une pareille souveraineté en acte n'était pas conventionnel : « un mot convenu, un papier découpé, un toucher de main

28. Carolina Castellano, « Segreto, società segrete », in Alberto Mario Banti, Antonio Chiavistelli, Luca Mannori et Marco Meriggi [dir.], *Atlante culturale del Risorgimento*, Roma-Bari, Laterza, 2011, p. 176-186.

29. Oreste Dito, *Massoneria...*, op. cit., p. 149-154.

particulier»³⁰ ; des signes de reconnaissance inintelligibles aux profanes, mais qui rendaient visible aux affiliés la « cité nouvelle », provisoirement dissimulée. Il s'agissait, par conséquent, d'une modalité essentiellement *gestuelle* de communication politique, sorte de langage parallèle au langage ordinaire écrit et parlé : « Dans les sociétés secrètes et persécutées, les signes communs sont toujours joints à un langage commun, lequel est lui-même un signe »³¹.

Le langage parallèle de la souveraineté trouvait ses modalités d'expression les plus visibles (aux profanes) dans un ensemble hybride de pratiques et de performances. Certaines furent circonstancielles, liées à des moments singuliers. Nous pensons ici non seulement aux grandes vagues insurrectionnelles – celle de 1820 dans le royaume des Deux-Siciles, celle de 1831 à Modène et dans les Légations pontificales, ou encore celle du *Quarantotto* dans tous les États de la péninsule – mais aussi à de nombreuses rébellions localisées, théâtrales ou avortées, qui eurent lieu dans l'intervalle, et à leur transmission mémorielle. Citons ainsi, par exemple, l'expédition révolutionnaire des frères Bandiera dans le *Mezzogiorno*, en 1844, qui s'achève sur une débâcle³². Sa mémoire – témoignage de l'existence d'une aspiration à la souveraineté populaire cachée mais durable – fut transmise à travers un objet qui circula largement, de mains en mains, comme signe de reconnaissance secret : une médaille en l'honneur des deux frères « martyrs »³³. En d'autres circonstances, le principe de souveraineté populaire apparut sous des formes anticipatrices. On pense, par exemple, au boycott du tabac organisé à Milan³⁴, lancé par un mouvement clandestin à la veille de la Révolution de 1848 puis de l'insurrection manquée de 1853, qui dérive sur une véritable guerre des cigares dans les rues de la ville. En janvier 1848, ce boycott ayant eu un vif succès, les autorités autrichiennes répliquèrent en engageant policiers et militaires à fumer le cigare ostensiblement dans les rues de Milan ; la provocation dégénéra en rixe générale qui fit plusieurs morts et blessés.

Mais, surtout, le langage de la souveraineté populaire masquée s'exprima dans la pratique de l'attentat politique, constante de l'histoire italienne du début de la Restauration à la veille de l'unification nationale. Les fréquents attentats dont étaient victimes les représentants les plus détestés de l'ordre établi dans tous les États de la péninsule³⁵ représentaient en ce sens l'ex-

30. Giovanni De Castro, *Il mondo segreto*, Milano, Daelli, 1864, volume 1, p. 8, 14, 16, 72.

31. Gabriele Rossetti, *Sullo spirito antipapale che produsse la riforma, e sulla secreta influenza ch'esercitò nella letteratura d'Europa e specialmente d'Italia*, London, chez l'auteur, 1832, p. 343.

32. En 1844 les frères Attilio et Emilio Bandiera, officiers de la Marine autrichienne à Venise, désertèrent et organisèrent une expédition en Calabre, dans le but de lancer une insurrection contre le gouvernement des Bourbons de Naples. Mais ils furent capturés et fusillés avec sept des leurs compagnons d'aventure.

33. Renato Soriga, *Le società segrete, l'emigrazione politica e i primi moti per l'indipendenza italiana*, Modena, Società tipografica modenese, 1942, p. 283.

34. Afin de ne pas payer la taxe imposée par les Autrichiens sur le tabac.

35. Cf. à ce propos Franco Della Peruta, *Mazzini e i rivoluzionari italiani. Il "partito d'azione" 1830-1845*, Milano, Feltrinelli, 1974.

pression d'une sorte de souveraineté du poignard, l'« ordonnance exécutive » informelle d'« un État dans l'État, gouvernement dans le gouvernement et contre le gouvernement »³⁶, ou, dans une autre perspective, la libre expression « dans un contexte despotique [...] d'une pensée populaire, laquelle, comme un feu souterrain, produisait de hautes flammes à l'occasion des révolutions et des soulèvements »³⁷, ou, enfin, la projection d'un « pouvoir de la rue », qui prétendait à la « souveraineté populaire »³⁸. Giuseppe Mazzini, au début de son activité de conspirateur démocrate, s'exprimait en ces termes en 1831 : « La liberté est une passion réservée à des privilégiés, qui souffrent pour une génération entière, en interprétant les progrès et le vœu des peuples. Ils reconnaissent le gémissement secret qui, venu des multitudes, se soulève jusqu'à Dieu. Ils vivent comme des prophètes et meurent comme des martyrs. [...] Alors on tente de faire artificiellement les révolutions par les complots ; les hommes libres s'adaptent à des méthodes d'entente mystérieuse ; ils forment des confréries secrètes ; ils deviennent une secte éducatrice »³⁹. Ultérieurement, il assimila explicitement l'insurrection en soi à une forme de souveraineté populaire en acte⁴⁰.

Pour autant, même parmi ceux qui – comme les *carbonari* et les patriotes républicains – militaient au risque de leur vie contre les régimes de la Restauration, l'aspiration à la souveraineté populaire connut des limites de classe très évidentes. La Charbonnerie, ainsi que les organisations clandestines républicaines des années 1830-1840, eurent certes une composante populaire, mais presque exclusivement urbaine, dans un pays où les paysans formaient de loin l'essentiel des couches populaires et se montraient peu sensibles à une propagande proprement politique. Au cours des événements de 1848, lorsque les insurgés devinrent force de gouvernement, le discours de la souveraineté populaire perça quelque peu⁴¹. Mais le rapport avec le peuple, au fond, fit aussi défaut aux démocrates, qui le pensaient pourtant, à la différence des libéraux, comme une cible à atteindre. Ils se concevaient

36. Gaetano Moroni, *Dizionario di erudizione storico ecclesiastica*, Venezia, Tipografia emiliana, 1853, volume LXIII, p. 277. Il s'agit du jugement d'un adversaire farouche des sociétés secrètes.

37. Giuseppe La Farina, *Storia d'Italia dal 1815 al 1850*, Torino, Società editrice italiana, 1851, p. 183.

38. Massimo d'Azeglio, *Timori e speranze*, Torino, Gianini e Fiore, 1848, p. 56. Il exprime un point de vue libéral, hostile au désordre produit par les activités des sociétés secrètes.

39. Giuseppe Mazzini, 1831, cité par Giorgio Candeloro, *Storia dell'Italia... op. cit.*, p. 203.

40. Giuseppe Mazzini, *Prose politiche*, Firenze, Poligrafica italiana, 1848, p. 274.

41. Cf. à ce propos les actes officiels de la République de Venise (*Raccolta per ordine cronologico di tutti gli atti, decreti, nomine ecc. del governo provvisorio di Venezia, non che scritti, avvisi, desiderii ecc. di cittadini privati che si riferiscono all'epoca presente*, Venezia, Andreola, 1848, p. 207 et 448), mais aussi du Parlement général de Sicile (*Atti autentici del Parlamento generale di Sicilia*, Palermo, Stamperia del Parlamento, 1848, p. 131), de la République romaine (*Bollettino delle leggi, proclami, circolari, regolamenti e altre disposizioni della Repubblica Romana*, Roma, Tipografia nazionale, 1849, p. 3), et du Gouvernement provisoire de Lombardie (*Raccolta dei decreti, avvisi, proclami, bullettini ecc. emanati dal governo provvisorio, dai diversi comitati e da altri dal giorno 18 marzo 1848 in avanti*, Milano, Pirola, tome II, p. 90).

comme la force émancipatrice et éducatrice d'un peuple entendu dans un sens essentiellement interclassiste. La révolution à réaliser devait s'accomplir au nom de ce peuple, mais l'exercice concret de la souveraineté ne pouvait lui être confié dans l'immédiat, faute de maturité politique. Mazzini, en 1848, se fit l'écho de cette souveraineté tronquée : « Notre préoccupation éternelle, notre résolution perpétuelle est de méditer, interpréter les vœux, les pensées, les destins du peuple italien. [...] Qu'il parle, par la bouche de ses législateurs librement élus, et nous écouterons religieusement cette parole »⁴².

Si les réactionnaires récusaient toute souveraineté non hiérarchique, et les libéraux la considéraient comme un exercice sélectif, réservé aux élites sociales, les républicains la pensaient comme une pratique qui, dans le présent, devait être accomplie par des élites politiques plus mûres que le peuple qu'ils prétendaient représenter. En outre, le discours de l'indépendance par rapport à la domination étrangère (donc le discours de la souveraineté nationale), primait en dernière analyse sur celui – socialement caractérisé – de la souveraineté populaire. Néanmoins, ce fut surtout grâce à l'initiative des républicains que le discours moderne de la souveraineté populaire se répandit dans une partie au moins des couches populaires, à un moment – le *Quarantotto* – où la politique ne fut pas qu'affaire de notables...

Avant cette date, quand il avait fait irruption sur la scène politique, le menu peuple l'avait fait de manière plutôt traditionaliste, sinon tout à fait réactionnaire. Particulièrement éloquente, de ce point de vue, fut l'insurrection populaire de Palerme en 1820. À l'occasion de la fête de sainte Rosalie, patronne de la ville, la foule rassemblée dans les rues manifesta son mécontentement sociopolitique en transformant la célébration religieuse en acte collectif de revendication. On vit surgir des emblèmes tricolores, symboles de liberté. S'ensuivirent l'assaut du bâtiment de collecte des impôts, l'ouverture des prisons et finalement la prise du pouvoir par les consuls des corporations d'arts et métiers, qui remplacèrent, quelques semaines durant, le gouvernement légitime et garantirent l'ordre public dans la ville. Dans cette émeute, l'empreinte de la Charbonnerie ne fut pas absente, ni l'influence du discours révolutionnaire d'origine française, mais sans commune mesure avec une modalité de participation plus traditionnelle, de nature corporative. Cette tradition ne concevait pas la souveraineté des travailleurs comme un exercice collectif égalitaire et général, mais plutôt comme une co-participation populaire à un modèle de gestion du pouvoir dont les fondements demeuraient d'empreinte hiérarchique et organiciste. Pendant l'état d'exception, les bras – les travailleurs – avaient assuré le bien-être au corps urbain tout entier. Mais, une fois la normalité rétablie, la responsabilité du bien commun revenait de nouveau à la tête. Quoique victorieux pendant l'insurrection, les travailleurs considéraient comme naturel le retour rapide du pouvoir acquis

42. Renato Soriga, *Le società segrete...*, op. cit., p. 271.

par les armes aux nobles de la ville, c'est-à-dire la confirmation de l'ordre hiérarchique traditionnel de la société et de la souveraineté⁴³.

*

Ces représentations de la souveraineté populaire – d’empreinte corporative plus que démocratique – relevaient d’un imaginaire politique traditionnel. Elles n’en contribuèrent pas moins à l’élargissement de l’espace public de la participation politique. Elles ne disparurent pas au cours des décennies suivantes, surtout dans le *Mezzogiorno*, où l’organisation de l’économie et de la société urbaine évoluait à un rythme relativement lent. Dans les régions économiquement plus avancées de la péninsule, en revanche, s’affirma progressivement un discours politique plus résolument démocratique, qui trouva son expression publique lors des insurrections de 1848 dans des villes comme Milan, Gênes ou Venise. Dès les années 1830, d’ailleurs, alors que la revendication de souveraineté populaire devenait le patrimoine distinctif des mouvements d’inspiration démocratique et républicaine (comme la *Giovine Italia* de Mazzini), les libéraux modérés firent de moins en moins référence à un mot d’ordre – même dans son acception anti-absolutiste – qui tendait à devenir, malgré ses limites de classe, le symbole d’un projet politique radical.

Marco Meriggi est professeur à l'Université de Naples Federico II

43. Giorgio Candeloro, *Storia dell'Italia...*, *op. cit.*, p. 85, mais aussi Denis Mack Smith, *Storia della Sicilia medievale e moderna*, Bari, Laterza, 1970, p. 468-475 et Giuseppe Giarrizzo, *La Sicilia dal Cinquecento all'Unità d'Italia*, in Vincenzo D'Alessandro et Giuseppe Giarrizzo, *La Sicilia dal Vespro all'Unità*, Utet, Torino, 1989, p. 677-683, qui illustre aussi un autre épisode fort intéressant dans ce contexte, celui du carnaval de Messine en 1821.